

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
 Liberté – Egalité - Fraternité
 Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le huit juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, Mme Monique DEGRANDI, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA, M. Michel BOURGOGNE, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Didier GIORDAN, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Claude MENEVAUT, Mme Suzanne URRUTY, M. Régis GUILLAUME, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Eric GIRARD, M. Nicolas BRAQUET, M. Yan VERAN.

Étaient représentés : M. Thierry MIEZE a donné pouvoir à M. Régis GUILLAUME,
 Mme Jeanne PLANEL a donné pouvoir à Mme Danièle TACCONI,
 Mme Aline BAILLOT a donné pouvoir à Mme Michèle CASTELLS,
 Mme Sophie LALOUM a donné pouvoir à M. Nicolas BRAQUET.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 23 / votants : 27

Rapporteur : M. le Maire

**8 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : REPRESENTANTS DU CONSEIL
 MUNICIPAL - MODIFICATION DES MEMBRES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22, L.1414-2, L.1411-5, D.1411-3 à D.1411-5 ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est composée du Maire, président ou de son représentant, de cinq membres titulaires du conseil municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il convient également d'élire avec les cinq titulaires cinq suppléants ;

Considérant que l'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel, les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

Considérant qu'en fonction du nombre de sièges obtenus par chaque liste, les titulaires désignés seront les conseillers figurant en tête de liste, et les suppléants les conseillers figurant immédiatement après le dernier conseiller retenu comme titulaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 25 voix pour, 2 voix contre :

- de désigner les membres titulaires et les membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres comme suit:

Titulaires

- M. Nicolas BRAQUET
- Mme Monique DEGRANDI
- M. Jean-Claude GHIRAN
- Mme Danièle TACCONI
- M. Eric BERNIGAUD

AR Prefecture

006-210600755-20240708-DELIB8_072024-DE
Reçu le 10/07/2024

Suppléants :

- Mme Michèle CASTELLS
- M. Michel BOURGOGNE
- M. Eric GIRARD
- M. Régis GUILLAUME
- M. Georges REVERTE

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Antoine VERAN.

